



UNE NOUVELLE MAIRIE

ACCESSIBILITÉ ET SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

11 LA MAIRIE FAIT
PEAU NEUVE



12 ZFE-M : NICOLAS MAYER
ROSSIGNOL, PRÉSIDENT DE
LA MÉTROPOLE, RÉPOND
À VOS QUESTIONS



24 NOTRE-DAME
DE BONDEVILLE
FACE À LA CRISE



LA MAIRIE

📍 Mairie de Notre-Dame de Bondeville
Place Victor Schoelcher - BP5
76960 Notre-Dame de Bondeville

Nous contacter : **Horaires d'ouverture :**

☎ 02 32 82 35 00 🕒 Du lundi au vendredi

✉ accueil@ville-nd-bondeville.fr • 8h30 - 12h30
• 13h30 - 17h00

La Mairie est fermée le samedi.

Le Papillon : **Bulletin municipal de Notre-Dame de Bondeville**

Directeur de publication : **Myrtam MULOT**

Comité de rédaction : **Eloi DIARRA, Jean-Marie HAILLANT**

Conception graphique, mise en page : **Antoine NGUYEN**
Clément LEBLANC

Distribution : **Mairie de Notre-Dame de Bondeville**

Dépôt légal : **à parution**

Impression : **Imprimerie Sodimpal**

111 rue du Général de Gaulle - 76520 Franqueville-Saint Pierre

Tél : 02 32 98 70 70

SITE INTERNET

Toutes les dernières informations sur la ville, comme le contenu de ce bulletin, sont à retrouver sur le site internet de la commune :

🌐 www.ville-nd-bondeville.fr

Nous vous invitons à consulter régulièrement ce site quotidiennement mis à jour.

FACEBOOK

Rejoignez la belle communauté Facebook de Notre-Dame de Bondeville ! Suivez en temps réel l'actualité de la ville : événements, informations, retours en images des manifestations, etc.

📘 www.facebook.com/ville.nd.bondeville/

SOMMAIRE

4 ÉDITO

6 TEMPS FORTS

11 ACTU

32 ASSOCIATIONS

36 JEUNESSE

40 ACTION SOCIALE

41 MUSIQUE

42 CULTURE

46 À NE PAS MANQUER

48 ÉTAT CIVIL

49 EXPRESSION DE GROUPE





..... ÉDITO

Il n'est pas simple dans le contexte actuel de gérer une collectivité comme la nôtre et de faire des choix pour l'avenir. Notre-Dame de Bondeville reste une petite ville avec des moyens humains et financiers limités qui nous contraignent. Nous devons tous en avoir conscience.

Après un été extrêmement sec qui semble révélateur des changements climatiques à venir, nous continuons de subir les effets d'une crise internationale qui provoque une inflation importante et une flambée des coûts de l'énergie. L'État a également décidé une revalorisation des salaires de la fonction publique de 3,5% alors qu'il baisse les dotations aux communes.

En parallèle, nous constatons une montée des incivilités de toute nature comme une montée des exigences des habitants. Une prise de conscience de tous est nécessaire. La Mairie n'est pas en mesure de répondre à toutes les attentes.

C'est dans ce contexte compliqué que nous privilégions 4 axes d'actions prioritaires dont vous trouverez les détails dans le présent bulletin :

- Le renforcement de la protection de l'environnement avec des décisions concernant la protection des espaces agricoles, naturels et forestiers, l'adoption du schéma intercommunal des itinéraires cyclables.
- Un dialogue renforcé avec les habitants à travers le lancement de divers questionnaires.
- La poursuite des actions pour la sobriété énergétique des équipements communaux (*extinction des éclairages publics*).
- Le maintien ou le soutien à de nombreuses manifestations communales afin de favoriser le lien social entre les habitants. (*Marché de Noël, Foire à tout, Exposition véhicules de collection, Village festif et Associatif, etc*).

En plus de ces priorités, nous avançons sur le projet majeur du mandat. Un futur groupe scolaire sur l'ancienne usine « *LEBOUCHER* » porté par Rouen Normandie Aménagement.

Le projet du pôle médical, longtemps resté dans l'incertitude, prend maintenant une tournure concrète avec bientôt le dépôt du nouveau permis de construire par le groupement immobilier propriétaire des lieux.

Le projet d'une nouvelle boulangerie dans le quartier des Longs Vallons pour la fin de l'année.

Pour autant, il ne faut pas oublier nos commerçants du centre-ville dont le fonctionnement ne tiendra que si les habitants sont solidaires et achètent chez eux.

Dans ce climat d'incertitudes et parfois angoissant, nous apprécions notre chance d'habiter une commune active avec un cadre de vie préservé.

Très chaleureusement à vous,



Myriam MULOT
Maire de Notre-Dame de Bondeville
Vice-Présidente de la Métropole Rouen Normandie



TEMPS FORTS



HOMMAGE À MONSIEUR JEAN-YVES MERLE

La Ville souhaitait rendre hommage au Maire emblématique de Notre-Dame de Bondeville de 1989 à 2019, Jean-Yves MERLE, décédé en novembre 2020 à l'âge de 77 ans. En raison de la crise sanitaire de 2020, l'hommage solennel municipal avait été annulé.



Madame le Maire, Myriam MULOT, la municipalité, son épouse, sa famille, ses proches, ses amis lui ont rendu hommage le 23 septembre dernier. Discours, temps musicaux et un poème ont ponctué la cérémonie.

Maire de Notre-Dame de Bondeville de 1989 à 2019 (*Jean-Yves MERLE avait démissionné en septembre 2019 de son mandat de Maire pour raisons de santé*), conseiller général du canton de Bacqueville-en-Caux de 1979 à 1985, conseiller général du canton de Notre-Dame de Bondeville de 1988 à 2015, et vice-président de la Créa.

Au nom de l'ensemble du Conseil Municipal, des anciens élus comme des nouveaux, de tous les employés comme de toutes les personnes qui ont travaillé avec lui, nous adressons un dernier au revoir à notre ancien Maire, pour apporter un témoignage de reconnaissance à l'élu, un témoignage d'affection à l'homme et, si nous en jugeons au nombre de personnes présentes, en ce jour d'hommage, je pense que nous partageons tous les mêmes sentiments.



Avec lui, disparaît un homme respectueux des autres et attentifs à eux, une personnalité toujours accessible, disponible et aimante. Oui, Monsieur MERLE était quelqu'un qui savait aimer. Il aimait tout d'abord son épouse, il aimait sa famille par-dessus tout et celle-ci le lui

rendait bien en étant toujours présente à ses côtés. Il aimait ses nombreux amis avec lesquels il adorait partager de bons moments de convivialité et, bien sûr, il aimait sa commune pour laquelle il s'est dévoué corps et âme.

Monsieur MERLE, c'était la fidélité à des principes et des idées. Il travaillait avec cette idée qu'il faut agir pour le bien commun avec une rigueur de pensée et une volonté d'être efficace. Il était travailleur, exigeant, rigoureux dans les mots et dans les actes. Il savait, comme élu, que le respect ne se gagne pas par autoritarisme mais par le travail, par la capacité à connaître ses dossiers, à savoir en débattre et à les défendre. Et, en plus de son travail, il savait rassembler les gens.



Il serait fastidieux de lister tous ses apports pour notre commune mais on peut en rappeler quelques-uns, comme notamment la création de la Bibliothèque Mathilde-de-Rouvres, l'élaboration de l'Ars Sonora, la mise en avant de différentes associations comme Livres sans frontières, le jumelage avec différentes villes d'Europe, etc.

Il ne reste plus qu'une chose à dire :



TEMPS FORTS



LOTO SOS ANIMAUX



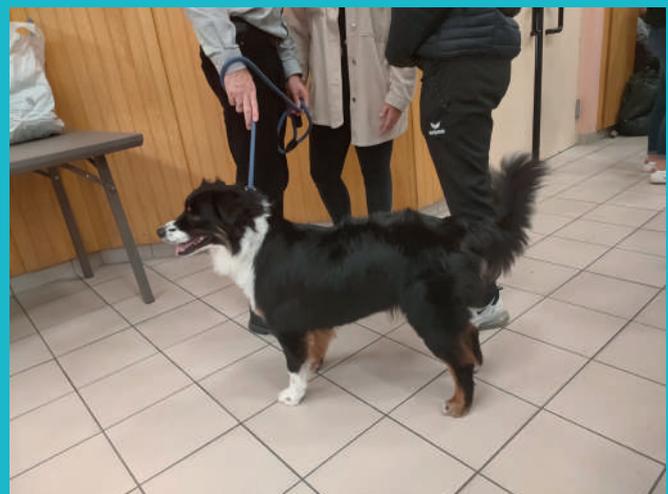
La ville de Notre-Dame de Bondeville a aidé, l'association « *les Petites Pattes du cœur* », à organiser un loto au profit des animaux le 2 octobre dernier. L'argent récolté a été reversé aux associations suivantes :

- Biker Animal Force
- Petites Pattes du Coeur
- SOS Toutous Normandie

Dans une salle remplie et une ambiance sympathique, les parties se sont enchaînées et de beaux lots ont été gagnés : TV, lave-linge, robot cuisine, places au Parc Astérix, places pour des événements sportifs, etc.

L'action a permis de récolter près de 2500 euros ! Un grand merci à tous nos partenaires, aux personnes responsables de l'organisation et à vous, pour tous les dons et votre présence à cet événement. Cette somme d'argent va permettre aux associations d'acheter des aliments pour les animaux, des produits de nettoyage, de leur apporter des soins, etc.

Nous sommes particulièrement sensibles au bien-être des animaux et nous envisageons d'autres actions de ce genre dans le futur.





SOS TOUTOUS NORMANDIE (Bois-Guillaume)

06 89 14 26 31 - bolchoy@live.fr

162, chemin de la Forêt verte - 76230 Bois-Guillaume

 Association SOS Toutous Normandie, chien 76/27



PETITES PATTES DU CŒUR (Notre-Dame de Bondeville)

06 27 06 58 62 - petitespattesducoeur@gmail.com

2, rue du Maréchal de Lattre de Tassigny - Immeuble Cèdre

 Petites Pattes du Coeur



BIKER ANIMAL FORCE (Barentin)

06 88 28 33 20 - bikeranimalforce76@gmail.com

5, rue Lucie Delarue Mardrus, Le Hamelet - 76360 Barentin

 BikerAnimalForce



REMISE DES DONNS



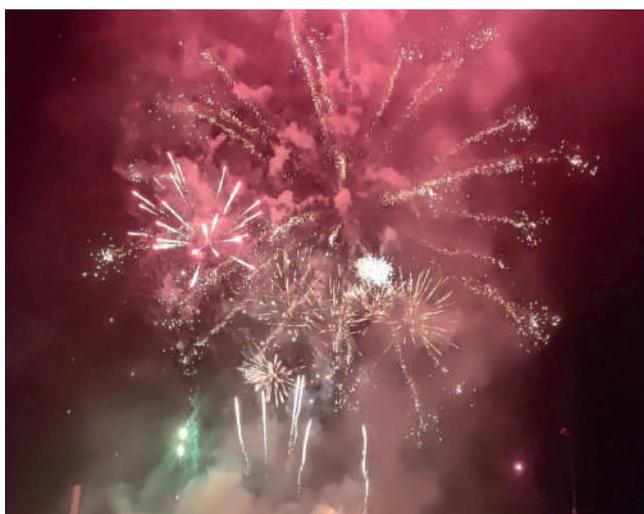
TEMPS FORTS



UN ÉTÉ DE FOLIE !

Cette année, à Notre-Dame de Bondeville, l'été a été riche ! Après plusieurs années où les grands rendez-vous festifs et conviviaux ont été marqués par les restrictions sanitaires, les Bondevillais ont pu profiter d'une programmation riche et variée : Village festif & Associatif, Concert des années Boom, Fête de la Libération de Notre-Dame de Bondeville avec cérémonie et feu d'artifice, Foire à tout.

Nous profitons de cette occasion pour remercier toutes les personnes qui ont contribué à la réussite de ces différents événements et également à vous, qui avez répondu présent !





LA MAIRIE FAIT PEAU NEUVE



À l'automne dernier la Ville a débuté ses travaux de rénovation de la Mairie pour l'adapter aux normes d'accessibilité et répondre également aux enjeux d'économie d'énergie. Ces travaux consistaient en la création d'une cage d'ascenseur permettant l'accès de tous aux différentes parties de la Mairie, d'une réhabilitation thermique de l'enveloppe du bâtiment entreprise afin de réduire les coûts des dépenses énergétiques, et d'une redéfinition des espaces de travail pour que les services administratifs répondent aux besoins et attentes des Bondevillais.

Pour une homogénéisation du projet architectural et l'obtention d'un pragmatisme maximum, il a été décidé de construire une coursive. C'est le cabinet d'architectes ARA, qui était en charge du projet afin d'allier à la fois le fonctionnel, l'esthétique, et les coûts.

Le montant des travaux s'est élevé à 880 441 € HT. Ces travaux ont été subventionnés à hauteur de 120 000 € par le Département, 210 798 € par la Métropole au titre du FSIC (*fonds de soutien aux investissements communaux*) et 248 242 € par l'État au titre de la DETR (*Dotations d'équipement des territoires ruraux*).

Après un an de travaux, la Mairie n'a jamais été aussi belle et fonctionnelle. Son inauguration est prévue prochainement.



ZONE À FAIBLES ÉMISSIONS MOBILITÉ (ZFE-M)

Nicolas MAYER-ROSSIGNOL,
Président de la Métropole Rouen Normandie

► Questions / Réponses

La Zone à faibles émissions mobilité (ZFE-m) de la Métropole de Rouen est entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2022. Mais ses contours sont pour certains encore flous. Nicolas MAYER-ROSSIGNOL, Président de la Métropole, a accepté de répondre à vos questions afin de vous éclairer au mieux à ce sujet.

► Qu'est-ce qu'une ZFE-m ?

Président : Une ZFE-m (*Zone à Faibles Émissions mobilité*) est un secteur géographique défini où la circulation et le stationnement des véhicules les plus émetteurs de polluants atmosphériques sont encadrés voire interdits. Le dispositif permet d'encourager la mobilité des véhicules les plus propres en instaurant une interdiction d'accès, ou une restriction sur des plages horaires imposées, pour certaines catégories de véhicules qui ne répondent pas aux normes d'émissions et dont l'impact est nocif sur la santé des résidents du périmètre concerné.

► ZFE-m : Où, Qui et Quand ?

Président : La mise en œuvre de la Zone à faibles émissions mobilité résulte de l'application d'une décision gouvernementale (*Loi climat et résilience - août 2021*).

Après Paris, le Grand Paris, Lyon et Grenoble, Rouen a rejoint en 2021 Aix-Marseille, Montpellier, Nice, Strasbourg, Toulon et Toulouse parmi les villes concernées.

La ZFE-m répond à des enjeux de santé publique. Selon une étude récente, chaque année, la France compterait jusqu'à 100 000 décès prématurés causés par la pollution de l'air, en particulier dans les grandes agglomérations.

► Toutes les communes de la Métropole sont-elles concernées ? La ZFE-m est-elle obligatoire ?

Président : Les communes concernées par la ZFE-m sont : Amfreville-la-Mivoie, Bihorel, Bois-Guillaume, Bonsecours, Darnétal, Déville-lès-Rouen, Le Grand-Quevilly, Le-Mesnil-Esnard, Notre-Dame de Bondeville, Le Petit-Quevilly, Rouen, Saint-Léger-du-Bourg-Denis et Sotteville-lès-Rouen. D'autres communes sont susceptibles de s'ajouter dans le futur.

C'est dans les grandes villes, ou aux abords de celles-ci, que le taux de pollution de l'air est le plus néfaste pour la santé. Rouen et les communes alentour n'échappent pas à cette règle. Les études montrent que la qualité de l'air sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie est l'une des plus dégradées de France. Le trafic routier est une des principales causes de la détérioration de la qualité de l'air. Sa contribution à la dégradation de l'air que nous respirons est de plus en plus importante chaque année.

Le choix du périmètre résulte d'études menées par ATMO Normandie. Ainsi, les secteurs où les populations sont exposées à des concentrations d'oxydes d'azote au-delà des seuils réglementaires ont été identifiés ; ils se situent notamment le long d'axes routiers structurants. À cela s'ajoute l'obligation de la loi dite « *Climat et Résilience* » qui impose que 50 % de la population de la Métropole soit incluse dans la ZFE-m. Par ailleurs, pour une meilleure lisibilité, les territoires communaux doivent être pris en compte dans leur globalité.

► Quand ? Quels véhicules sont concernés ?

Président : Depuis le 1^{er} septembre 2022, elle concerne tous les véhicules, y compris ceux des particuliers (*voiture, utilitaire léger, bus, poids lourds ...*). Les véhicules de catégorie L (*deux roues, tricycle ou quadricycle motorisés*) bénéficient d'une exemption temporaire jusqu'au 31 août 2023.

► Que dois-je faire pour être en règle ?

Président : Pour circuler dans une ZFE-m, la vignette Crit'Air doit obligatoirement être apposée sur le pare-brise.

Le certificat Crit'Air est un outil national utilisé dans plusieurs grandes villes françaises. Il répertorie les niveaux de pollution des véhicules selon six pastilles de couleur en fonction de leur âge et de leur type de motorisation. **Les véhicules les plus polluants (vignettes Crit'Air 4, 5) et les « non classés » ne seront pas autorisés à rouler au sein de la ZFE-m.**

► Comment savoir si mon véhicule est concerné ?

Président : Les véhicules ayant des vignettes Crit'Air 4, 5 ou non classés ne peuvent ni circuler ni stationner à l'intérieur du périmètre de la ZFE-m.

Crit'air 0 : 100% électrique et hydrogène.

Crit'air 1 : Véhicules essence, gaz ou hybride rechargeables, depuis le 1^{er} janvier 2011.

Crit'air 2 : Véhicules essence, hybride entre 2006 et 2010. Diesel depuis le 1^{er} janvier 2011.

Crit'air 3 : Véhicules essence, hybride, entre 1997 et 2005. Diesel entre 2006 et 2010.

Crit'air 4 : Véhicules diesel, entre 2001 et 2005.

Crit'air 5 : Véhicules diesel, entre 1997 et 2000.



► Comment obtenir ma vignette et combien coûte t-elle ?

Président : Vous pouvez obtenir votre vignette :

- Par internet : www.certificat-air.gouv.fr.

*Attention aux arnaques ! Plusieurs site d'intermédiaires ou frauduleux peuvent proposer l'achat de la vignette Crit'Air pour des montants supérieurs à celui normalement demandé. En cas de doute, vérifiez l'adresse du site qui doit terminer par **.gouv.fr**.*

- Par courrier : téléchargez le formulaire « demande de certificat qualité de l'air pour les particuliers ». Remplissez le et envoyez le tout à : Service de délivrance des certificats qualité de l'air - BP 50637 - 59506 Douai cedex.

La vignette coûte 3,70 euros.

► Que faire si mon véhicule est exclu ou prochainement exclu de cette ZFE-m ?

Président : Afin de circuler au sein de la ZFE-m, vous devez changer de véhicule pour un autre au Crit'air 3 ou inférieur.

► Je n'ai pas les moyens de changer de véhicule... Que dois-je faire ?

Président : Sous conditions et en fonction du revenu fiscal de référence (RFR), l'aide financière de la Métropole concerne le remplacement ou la transformation d'un véhicule polluant et ancien détenu depuis au moins un an pour obtenir un véhicule non ou peu polluant. Pour modifier (*rétrofit*) ou pour changer de véhicule dès le niveau Crit'Air 3 (*utilitaire léger, voiture ou scooter, moto et voiture sans permis*) et évoluer vers un véhicule plus propre ou un vélo électrique ou encore un vélo cargo assisté ou non, les particuliers, les entreprises et les associations domiciliés dans une des 71 communes de la Métropole peuvent percevoir une aide financière. Pour les

particuliers, cette aide de la Métropole peut aller jusqu'à 4000 €, avec un bonus de +25% (soit 5000 € pour les habitants des communes inscrites dans la ZFE). Elle est cumulable avec les aides de l'État (Bonus écologique et prime à la conversion). Pour les personnes éligibles à la prime à la conversion de l'État qui résident ou travaillent dans une commune inscrite dans le périmètre de la ZFE-m et qui ont perçu une aide de la Métropole, l'État peut octroyer une aide supplémentaire : la surprime ZFE. Le cumul des aides de l'État et de la Métropole est plafonné à 80% du montant d'achat du nouveau véhicule ou de la modification de votre véhicule.

La métropole propose un simulateur, qui calcule et vous donne, à titre indicatif, le montant des aides dont vous pouvez bénéficier en fonction du lieu d'habitation, du véhicule à changer et de vos conditions de ressources.

Infos sur : metropole-rouen-normandie.fr/zone-faibles-emissions-mobilite
Aides de l'État, infos sur : www.primealaconversion.gouv.fr

► Comment la ZFE-m sera t-elle contrôlée ? Qu'est-ce que je risque en cas de non-respect de la réglementation ?

Président : Le contrôle sera effectué visuellement après arrêt du véhicule par les agents : de la police nationale, de la police municipale et de la gendarmerie (vérification de la pastille, d'une éventuelle preuve de dérogation et/ou de la carte grise). À plus long-terme, un système automatisé sera mis en place.

Le non-respect de la réglementation ou l'absence d'identification du véhicule par un certificat qualité de l'air, en circulation et en stationnement, expose le contrevenant à une amende de 3^e classe pour un véhicule utilitaire léger, soit 68 euros, et de 4^e classe pour un poids-lourd, soit 135 euros (article R411-19-1 du code de la route). Jusqu'au 1^{er} mars 2023, il y aura une phase pédagogique pendant laquelle les contrôles donneront lieu à un simple rappel à la règle. Ensuite la verbalisation deviendra effective en cas de non-respect de la réglementation

► Je ne suis pas implanté dans le périmètre de la ZFE-m mais je suis amené à y circuler occasionnellement, suis-je concerné par le dispositif ?

Président : Oui, le dispositif s'applique à tous les véhicules qui circulent dans le périmètre de la ZFE-m.

► Certaines voitures ne pourront plus circuler mais pourront-elles stationner ?

Président : Non, le dispositif de la ZFE-m est permanent. Le stationnement d'un véhicule non autorisé dans la ZFE-m entraînera, lorsque la verbalisation sera effective, une amende.

► Quels véhicules bénéficient d'une dérogation ?

Président : Des dérogations de trois niveaux sont mises en place :

- Les exemptions pérennes nationales ou locales (*exemple : porteur de la carte mobilité inclusion mention stationnement, véhicule de collection, ...*),
- Les dérogations générales selon les types de véhicules ou selon leur usage spécifique jusqu'au 30 juin 2024 (*exemple : citerne, ...*),
- Les dérogations à titre individuel et provisoire sur demande spéciale (*exemple : long délai de livraison, ...*),
- Les scooters, motos, voitures sans permis disposent d'une exemption temporaire (*avant le 1^{er} septembre 2023*) à caractère général,
- Les véhicules affichant la carte mobilité inclusion comportant la mention stationnement pour les personnes handicapées permet une exemption permanente. L'ancienne version de la carte européenne de stationnement pour les personnes handicapées (*avant 2017*) est également valable.

Seules les dérogations temporaires à caractère individuel doivent faire l'objet d'une demande spécifique, par le biais d'un formulaire.

► Que font les collectivités pour leurs propres véhicules ?

Président : La réglementation de la ZFE-m s'applique aux collectivités. Elles sont engagées dans la transition énergétique de leur flotte de véhicules et programment dans leur budget annuel l'achat de véhicules au gaz ou électriques en remplacement des véhicules les plus anciens.

► Quelle est la différence entre les dispositifs « Pic de pollution » et la Zone à Faibles Émissions ?

Président : Contrairement au dispositif « Pic de pollution » qui vise à agir ponctuellement lors des dépassements des seuils de polluants atmosphériques afin d'éviter que la situation n'empire, la Zone à Faibles Émissions vise à agir toute l'année sur la pollution de fond qui est la plus nocive à la santé sur le long terme. Les deux dispositifs sont complémentaires et s'appuient sur les vignettes Crit'Air.

► J'ai modifié mon véhicule essence (*fait un retrofit*), pour qu'il puisse rouler au bioéthanol. Cela change-t-il ma vignette ?

Président : Cela ne change pas la vignette Crit'Air. En revanche, c'est un gain économique de 50 % à la pompe comparativement au prix de l'essence dès son

installation. Selon la vignette, les économies engendrées par le retrofit vous permettront d'investir à l'avenir dans une solution de mobilité plus propre et durable.

► Le dispositif ZFE-m est-il mis en place dans d'autres pays en Europe ou dans le monde ?

Président : Il existe près de 250 zones à faibles émissions en Europe. Les premières ont été mises en place en Suède dès 1996.

La Loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019 a rendu obligatoire l'instauration d'une ZFE dans les collectivités et intercommunalités ne respectant pas les normes de qualité de l'air. Si les dispositions sont variables en matière d'interdiction et de périmètre concerné, l'objectif recherché est partout le même : réduire la pollution atmosphérique.

► Les conséquences ?

Président : ATMO Normandie a évalué que la ZFE-m concernant les véhicules de Crit'Air 3, 4, 5, et non classés va permettre, par rapport à la situation de référence fixée à 2017, de réduire la pollution émise par le trafic routier en :

- Dioxyde d'azote - NO₂, de l'ordre de 32 % (soit 93 tonnes / an)
- Poussières – PM₁₀, de l'ordre de 22 % (soit 27 tonnes / an)
- Poussières – PM_{2,5}, de l'ordre de 27 % (soit 20 tonnes / an)

Un grand merci au Président de la Métropole pour le temps qu'il nous a consacré.





MAIRIE DE NOTRE-DAME DE BONDEVILLE CARTE D'IDENTITÉ ET PASSEPORT



Pour plus d'efficacité, de simplicité et d'accessibilité dans mes démarches administratives, ma demande de carte nationale d'identité électronique ou de passeport évolue et se simplifie dans la commune.

Depuis novembre dernier, la Mairie de Notre-Dame de Bondeville s'est équipée du dispositif de recueil (DR) d'empreintes digitales. Ainsi, vous pouvez effectuer vos démarches pour la carte nationale d'identité électronique (CNle) ou le passeport.

COMMENT PROCÉDER ?

Voici les 5 étapes pour obtenir sa carte nationale d'identité et/ou son passeport :

1. Faites votre pré-demande en ligne (*facultatif*)
2. Prenez rendez-vous en Mairie ou par téléphone
3. Pour déposer votre demande, rendez-vous en Mairie avec les documents à fournir
4. Nous vous informons que votre titre est disponible
5. Récupérez votre titre d'identité en Mairie, sur rendez-vous

Pour toutes informations, merci de contacter le service état civil :

téléphone : 02 32 82 35 00

mail : etat.civil@ville-nd-bondeville.fr



UN NOUVEAU CONTRAT EN ALTERNANCE CLÉMENT LEBLANC

Clément LEBLANC, prépare un BTS communication à Rouen. Actuellement en première année, il effectuera ses deux années d'alternance au service Communication en corrélation avec le service Fêtes et Cérémonies. La commune tient particulièrement à aider les jeunes dans leur parcours scolaire et à entrer dans la vie active.

« Intégrer la Mairie de Notre-Dame de Bondeville représente pour moi une véritable opportunité professionnelle. Ma passion pour le graphisme et les logiciels spécifiques à la communication, liée avec mon envie d'apprendre à travailler rigoureusement, ont renforcé mon désir de mettre mes compétences au service de la commune. Son dynamisme, sa diversité d'activités et ses qualités de services m'ont également fortement intéressé. Je tiens à remercier Madame le Maire, son équipe, et mon tuteur pour l'opportunité qu'ils m'ont offerte d'effectuer mon contrat d'apprentissage avec eux. Ayant un handicap non apparent, travailler dans le domaine de la communication est une tâche ardue et un véritable défi pour moi, mais j'espère sincèrement que vous apprécierez mon travail au sein de la commune ! »





MUTUALISATION DE LA POLICE MUNICIPALE DE NOTRE-DAME DE BONDEVILLE ET DE LE HOULME

Depuis juin 2022, notre commune et celle de Le Houllme ont décidé de mettre en commun leurs policiers municipaux et leurs équipements pour une durée d'un an reconductible deux fois. Au terme des trois ans la convention devra faire l'objet d'une nouvelle rédaction mettant à jour les conditions d'application. La démarche a été validée par les conseils municipaux des deux communes et les services de l'État.

Ainsi Myriam MULOT, Maire de Notre-Dame de Bondeville et Daniel GRENIER, Maire de Le Houllme ont signé une convention de mise en commun de leurs agents de Police Municipale et des moyens dont dispose chaque commune. L'objectif des deux municipalités est, d'une part, de conforter les actions pour assurer la tranquillité des administrés et, d'autre part, de renforcer la sécurité des agents et de les mutualiser sur des missions ponctuelles.

LES AVANTAGES DE LA MUTUALISATION DES SERVICES DE SÉCURITÉ

Mutualiser les services se révèle être un moyen efficace d'alléger les coûts, tout en assurant une qualité de service supérieure aux administrés. Se doter d'une Police municipale, s'équiper de caméras de vidéoprotection et disposer du matériel nécessaire coûte cher. La mise en commun de toute une partie des moyens consacrés à la sécurité devient une évidence.

AUGMENTER LES EFFECTIFS ET LA PRÉSENCE SUR LE TERRITOIRE

L'ensemble des agents de police est placé sous l'autorité du Chef de la Police Municipale, pour l'exercice de leurs fonctions, dont les priorités sont la prévention et le contrôle (*excès de vitesse, stationnement abusifs, etc*). Avec 4 agents actuellement, cette initiative permet, pour les deux communes, de renforcer les effectifs et donc la présence des policiers municipaux sur le terrain sur une plus grande plage horaires, répondant aux attentes des habitants en matière de sécurité. Par exemple, cela va permettre à un agent d'avoir toujours un œil sur la vidéo protection ou de renforcer l'efficacité de l'opération « *Tranquillité vacances* » (*service gratuit*).

Toute intervention des agents s'effectue en binôme dûment équipé des moyens de défense et de protection individuels réglementaires. La prévention, la tranquillité publique et le vivre ensemble est une force de proximité de la Police Municipale, en complément de la Police Nationale qui a en charge l'ordre public.

MUTUALISATION DE LA POLICE MUNICIPALE DE NOTRE-DAME DE BONDEVILLE ET DE LE HOULME



QU'EST-CE QUI CHANGE ?



+ DE MOYENS HUMAINS

Avant mutualisation : 3 policiers
Maintenant : 4 policiers

+ DE MOYENS MATÉRIELS

**6 véhicules (3 voitures + 3 motos),
caméras piétons, équipements de
protection, armements, ...**

ÉLARGISSEMENT DES HORAIRES

Du lundi au vendredi (8h30 - 19h30)

Total de 55 heures de présence

*(selon les situations, des heures pourront être effectuées
en dehors des créneaux horaires habituels)*

BÉNÉFICES

- ▶ Plus de services
- ▶ Pas de dépenses supplémentaires
- ▶ Partage des coûts de fonctionnement



Procédure d'appel de la Police Municipale

Poste de Police Municipale sur les deux communes

Tél : 06 75 01 29 25 / 02 32 82 35 02

Mail : police.municipale@ville-nd-bondeville.fr

Responsable de la Police Municipale : 02 32 82 35 09

Permanence Le Houllme (*le mardi matin*) : 02 35 74 11 04



MARCHÉ DE NOËL ET CALENDRIER DE L'AVANT FÊTES

Le traditionnel Marché de Noël fait son grand retour à Notre-Dame de Bondeville ! Cette année, ils seront une trentaine d'exposants à proposer leurs créations artisanales ou leurs produits à déguster. Ils proposeront aussi bien des produits régionaux : miel, huile d'olive, tisane, ... que de nombreuses idées de cadeaux : étoiles, objets en bois flotté, savons, décorations de Noël, ...



Rendez-vous **le dimanche 27 novembre 2022** au Gymnase du Complexe sportif Marcel Sauvage, pour venir chercher des idées de cadeaux, pour festoyer en famille ou entre amis autour d'un verre ou d'un repas concocté par nos exposants. C'est aussi le lieu idéal pour emmener vos enfants à la rencontre du Père Noël ! L'esprit de Noël sur place où les illuminations seront dans les yeux de la personne qui recevra son présent.

Entrée Gratuite au public
Inscriptions gratuites pour les exposants
02 32 82 35 00 - accueil@ville-nd-bondeville.fr



En décembre dernier, la commune a lancé pour la première fois, son grand jeu de Noël « *Le calendrier de l'avant fêtes* ». Cette première édition a été un grand succès ! Vous avez été très nombreux à y participer et les gagnants sont repartis avec le sourire jusqu'aux oreilles. Pour cette année, le Père Noël vous a à nouveau préparé des belles surprises... Il ne vous reste plus qu'à tenter votre chance pour avoir l'opportunité de remporter l'un des nombreux cadeaux qui vous attendent !

Les inscriptions seront ouvertes en Mairie du 2 au 30 novembre 2022.

NOTRE-DAME DE BONDEVILLE

MARCHÉ
de Noël

DIMANCHE 27 NOVEMBRE 2022
10H - 18H

GRAND JEU
DE NOËL

NOTRE-DAME DE BONDEVILLE

Du 1^{er}
au 24
Décembre

Calendrier de
l'avant fêtes
2022

Tous les soirs
19h
à 11h le 24 décembre

INSCRIPTIONS DU 2 AU 30 NOVEMBRE 2022



NOTRE-DAME DE BONDEVILLE FACE À LA CRISE

Dans un contexte d'augmentation notamment du coût de l'énergie et des matières premières, d'inflation ou encore de transition écologique, la municipalité doit maintenir sa politique d'investissement et garantir la qualité du service public en adaptant son fonctionnement et ses dépenses.



Nous sortons tout juste d'une période difficile avec la gestion de la crise sanitaire. Depuis 2020, nous avons en effet dû mobiliser d'importants moyens financiers pour faire face à l'épidémie de COVID-19 et accompagner la relance : soutenir les associations et les commerces de la commune, subvention exceptionnelle pour le Centre Communal d'Action Sociale, ...

Nous faisons actuellement face à l'inflation et notamment à l'explosion des coûts de l'électricité, de l'alimentation ou encore des matériaux. Nous sommes conscients des difficultés auxquelles les Bondevillais doivent déjà faire face au sein de leur foyer. La différence, c'est qu'à l'échelle d'une ville tout est décuplé.

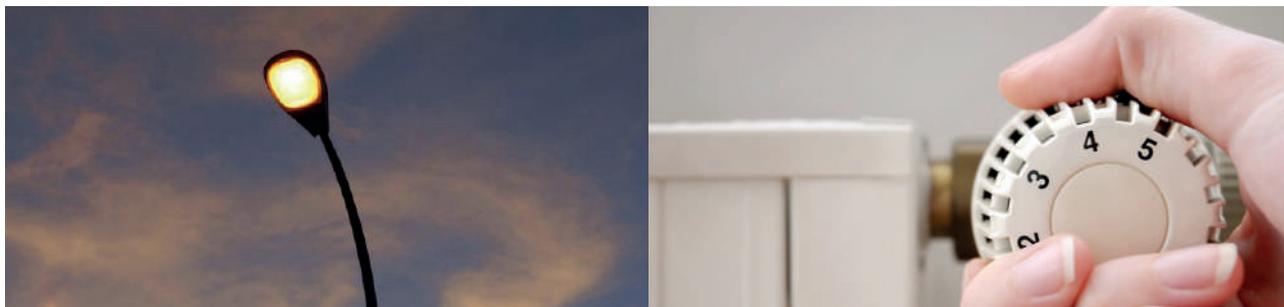


Malheureusement, la collectivité est victime du contexte international et des décisions gouvernementales (*guerre en Ukraine, tension européenne, relance budgétaire massive, majoration du point d'indice pour les fonctionnaires, ...*). Toutes les sources d'énergie sont touchées (*pétrole, gaz, électricité, ...*), ce qui a pour conséquence un renchérissement des approvisionnements et des prix des services des collectivités.



Comme les autres collectivités, la ville devra faire face à un contexte économique compliqué : hausse des coûts de l'énergie, revalorisation du point d'indice des fonctionnaires, inflation, etc. « *Ces éléments vont peser sur le budget supplémentaire de 2022, et surtout sur celui de 2023* », met en garde Madame le Maire, Myriam MULOT.

La loi impose un équilibre des recettes et des dépenses dans les collectivités territoriales. En l'état, la situation nous oblige à revoir notre fonctionnement et nos dépenses afin de trouver des solutions dans le but d'en réduire certaines et d'en supprimer d'autres. En parallèle, nous étudions également toutes les pistes pour augmenter nos recettes en 2023.



Pour diminuer ces coûts budgétaires, la ville va entreprendre un travail important à différents niveaux :

- Extinction de l'éclairage public sur une plage horaire plus large.
- Réglage de la température dans les bâtiments administratifs, culturels et écoles
- Réduction de la période de chauffage de fin octobre 2022 à fin mars 2023.
- Coupure de la production d'eau chaude dans les bâtiments communaux.

Au sujet des investissements, la prudence nous oblige à reporter ou annuler certains projets en attendant de voir se stabiliser la situation économique. La situation étant extrêmement incertaine et changeante, nous réévaluerons chaque année la situation de la commune et adapterons notre budget en conséquence. Nous reviendrons très bientôt vers vous pour exposer plus en détail les différentes économies qui seront mises en place à l'échelle de la ville.



VERS LA FISCALISATION DE LA PISCINE

La piscine est en syndicat de piscine géré par Notre-Dame de Bondeville et Le Houllme. La conjoncture actuelle nous pousse vers la fiscalisation de la piscine au 1er janvier 2023, Le Houllme ayant déjà effectué ce choix depuis 2017. Ce sujet sera abordé lors du Conseil Municipal du mois de novembre 2022.



Pourquoi la fiscalisation ?

Il faut savoir que la piscine génère trois principaux types de coûts financiers. En premier poste, on retrouve les frais de personnels, la piscine abritant des maîtres-nageurs, des agents d'entretien ou encore des agents administratifs.

Vient ensuite l'incontournable question de l'énergie : le chauffage de l'eau et des bâtiments ainsi que l'éclairage. Enfin, le sujet du traitement de l'eau qui s'impose et qui n'est pas des moindres. Derrière ces dépenses majeures, on peut relever quelques frais supplémentaires, à titre d'exemple : le remplacement de fournitures en tout genre qui assurent le maintien en état de l'équipement.

Même si nous avons essayé de maintenir les charges au niveau communal, la crise énergétique nous oblige à dégager des moyens sur le budget de fonctionnement de la commune.

Qu'est-ce que la fiscalisation représente concrètement sur la feuille d'impôts ?

Afin de traduire au mieux ce que la fiscalisation représentera sur votre feuille d'impôts fonciers et taxe d'habitation résidence secondaire en 2023, vous trouverez, dans le tableau ci-dessous, une estimation.

	Montant de la participation syndicale fiscalisée	Taux syndicaux de TH (taxe d'habitation)	Taux syndicaux de TFPB (taxe foncière sur les propriétés bâties)	Taux syndicaux de TFNB (taxe foncière sur les propriétés non bâties)
Notre-Dame de Bondeville	284 500 € Actuellement sur le budget fonctionnement	2,49 %	3,48 %	11,60 %

Pour une base foncière de 3031 euros, cela revient à un coup d'environ 9 euros par mois pour le propriétaire en foncier bâti.

Ces estimations se fondent sur la version en vigueur telle qu'elle est connue à ce jour.

Les éventuelles modifications qui seraient décidées dans la loi de finances pour 2023 ne sont pas connues et ne peuvent naturellement pas être prises en compte.

Avis de la majorité

La majorité pense que, pour sauver la vie des enfants au bord de l'eau, nous nous devons de maintenir cette piscine quand on sait que chaque année, plus de 1 000 personnes meurent de noyades accidentelles en France, notamment des jeunes. Il s'agit de la première cause de mortalité du quotidien chez les moins de 25 ans.





OCTOBRE ROSE

Chaque année, la commune se mobilise autour de la campagne nationale « *Octobre Rose* », qui lutte contre le cancer du sein. En plus des initiatives de sensibilisation au dépistage, les services techniques ont installé un peu partout dans la commune différentes décorations en soutien à la lutte contre le cancer du sein.

En France, 59 000 nouveaux cas sont détectés par an. Plus la détection de cette maladie est précoce, plus les chances de guérison sont importantes : 87% des patients sont en vie 5 ans après le diagnostic. En adoptant des comportements au quotidien, comme ne pas fumer, limiter sa consommation d'alcool, surveiller son poids, pratiquer une activité physique et manger équilibré, nous pouvons limiter le risque de la maladie.

Octobre rose, c'est un mois dédié à la recherche contre le cancer du sein. Cette année encore, la Ville se mobilise !





Accessibilité, accompagnement, financement, formation... Le Gouvernement s'engage pour développer l'accès des personnes en situation de handicap aux voies de l'apprentissage. L'apprentissage connaît un succès sans précédent : les apprentis n'ont jamais été aussi nombreux en France.

Pourtant, on compte seulement 4 000 personnes en situation de handicap sur les 305 000 à entrer chaque année dans l'apprentissage, soit 1,3% des apprentis.

Alors même qu'une entreprise sur deux a des difficultés pour recruter, les personnes en situation de handicap sont une source de valeur pour notre pays. En avance sur les autres versants en matière de recrutement de personnes en situation de handicap, la fonction publique territoriale a su miser sur l'apprentissage et la sensibilisation des équipes.

Pour l'employeur public, intégrer un apprenti, c'est l'opportunité d'un transfert de compétences et d'un véritable échange. L'apprenti en situation de handicap favorise un meilleur climat de travail. Cela permet de démystifier le handicap. Pour l'apprenti, cette expérience lui permet de se professionnaliser, de mettre en pratique son savoir théorique, de devenir autonome.



UTILISER LE DOMAINE PUBLIC POUR QUOI ? COMMENT ?



L'utilisation du domaine public à des fins privées, même ponctuelle, est soumise au respect de règles. Pour pouvoir être autorisé à utiliser le domaine public, il faut obtenir au préalable une autorisation, délivrée à titre gratuit.

En effet, cette utilisation peut engendrer des gênes ou nuisances pour les riverains, les piétons, les automobilistes, les services publics (*trottoirs neutralisés, rue fermée, stationnement interdit*).

- ➔ Vous déménagez et souhaitez disposer d'emplacements de stationnement ?
- ➔ Vous emménagez et souhaitez disposer d'emplacements de stationnement ?
- ➔ Vous avez besoin de réceptionner une livraison de bois ou autres matériaux ?
- ➔ Vous avez besoin d'installer une benne à gravats ?
- ➔ Vous avez besoin de faire stationner une toupie à béton ?
- ➔ Vous avez besoin d'être en sécurité pour tailler des végétaux en limite de rue ?
- ➔ Vous faites des travaux qui nécessitent d'empiéter sur le domaine public ?
- ➔ Vous avez besoin d'échafauder votre façade ?

Pour solliciter l'autorisation, il suffit de compléter le formulaire type disponible en Mairie ou sur le site de la ville et de le transmettre (*minimum 15 jours avant la date sollicitée*) soit :

- Par voie postale à :
Mairie de Notre-Dame de Bondeville - BP N°5 – 76960 Notre-Dame de Bondeville
- Par courriel à : dict-arretes@ville-nd-bondeville.fr ou accueil@ville-nd-bondeville.fr
- Ou de le déposer en Mairie.

Il est conseillé de joindre également un plan ou une photo situant l'endroit de la demande d'utilisation du domaine public. Une fois votre demande instruite, un arrêté municipal d'autorisation vous sera délivré. Celui-ci vous sera notifié par envoi en lettre recommandée avec accusé de réception ou remis en main propre contre signature. Il devra être affiché sur place, le temps de la période d'autorisation d'utilisation du domaine public.

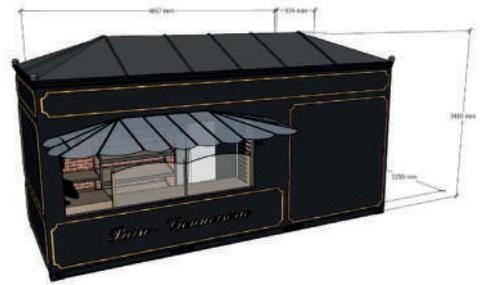


APPEL À CANDIDATURE

COMMERCE DE PROXIMITÉ - BOULANGER/PÂTISSIER

Après l'arrêt d'activité pour départ en retraite de l'artisan boulanger-pâtissier situé dans le quartier des Longs Vallons, ce commerce n'a pas trouvé reprenneur si bien que le quartier est à présent dépourvu de tout commerce de bouche.

Pour autant, il existe une véritable opportunité pour tout artisan boulanger-pâtissier qui souhaiterait s'y installer ; les habitants de ce quartier sont en demande constante auprès de la Mairie. Redonner vie à ce quartier, satisfaire sa population, c'est ce que souhaite la Commune de Notre-Dame de Bondeville. Elle lance donc un appel à candidatures pour développer une activité de boulangerie-pâtisserie dans le quartier des Longs Vallons.



Le futur local sera implanté au droit du groupe scolaire André Marie, avec un accès direct sur le parking des Longs Vallons constitué de 36 places de stationnement.

LA FUTURE BOULANGERIE-PÂTISSERIE : UN LOCAL NEUF À L'ARCHITECTURE MODERNE

D'une superficie totale d'environ 15 m², ce local dispose :

- d'un espace de vente de 12,5 m²,
- d'un espace privatif de 2,5 m².

Le local est loué nu. Il comprendra les installations techniques (*arrivées d'eau, électricité, chauffage, sanitaires*), l'ensemble des cloisons, les revêtements de sol et plafond, les étagères à pain et le plan de travail. Le preneur se chargera de l'agencement et de l'acquisition du matériel professionnel.

Les artisans boulanger-pâtissier désireux d'accroître leur activité sont invités à se présenter à la Mairie de Notre-Dame de Bondeville ou se manifester par mail : accueil@ville-nd-bondeville.fr afin de pouvoir **retirer le dossier de candidature**.

ASSOCIATIONS

WA-JUTSU

INITIATION ET DÉCOUVERTE !

Le samedi 24 septembre après-midi, en partenariat avec la Fédération du Sport Len Milieu Rural (FSMR), étaient présentées, dans un premier temps, différentes démonstrations (*kata*, *self-défense*, ...) de Ju-Jitsu traditionnel sur deux zones de tatami. Un autre tatami était réservé aux initiations.

En parallèle de ces activités, une initiation au tir à l'arc était encadrée par des représentants de la FSMR. Dans un second temps, vers 16h30, une démonstration de Ju-Jitsu dirigée par Germain CANOEN était présentée par l'équipe régionale venant des clubs de la région Grand Ouest.

À l'issue de celle-ci, les dirigeants du club ont remercié la municipalité pour son soutien permanent et le gracieux prêt de dojo pour l'enseignement de cet art de défense et d'attaque accessible à tous dès 6 ans. À 17h00, public et pratiquants se sont retrouvés autour du verre de l'amitié. Une ambiance détendue et conviviale contrastait avec un temps extérieur maussade.



ASSOCIATIONS



UNE FIN DE SAISON RÉUSSIE AU GYMNASTIQUE CLUB BONDEVILLAIS



Après deux saisons sans pouvoir organiser des moments conviviaux, des démonstrations, des cours enfants ainsi qu'un apéritif ont pu se dérouler pour le plus grand plaisir de nos adhérents.

Les enfants des cours *Éveil Gym 3/5 ans* et *Danse et Gym Rythmique 5/8 ans et 9/12 ans* ont eu la joie de présenter à leur famille une démonstration du travail effectué tout au long de l'année dans la salle Henri Courtine (dojo). Au programme, plusieurs petites chorégraphies de danses.



C'est par son traditionnel apéritif de fin de saison que le GCB a clôturé sa saison. Ce moment convivial et chaleureux, réunissant une cinquantaine d'adhérents, a été l'occasion de remettre un don de 600€ à La Ligue contre le cancer en présence de son Président, Yvon GRAÏC, et de Madame le Maire, Myriam MULOT.

C'est grâce aux achats des divers objets en vente (*t-shirts, chaussettes, ...*) par les adhérents lors de l'événement « *Octobre Rose* », mais aussi par la participation financière de la Ville de Notre-Dame de Bondeville que le Gymnastique Club Bondevillais a pu remettre ce don.

ASSOCIATIONS



LA DANSE EN LIGNE AU SEIN DU CLUB BESTLINE



Quel plaisir pour l'ensemble des adhérents de se retrouver le 13 septembre dernier pour la reprise des cours !

Grâce au succès du Village Festif & Associatif, l'association a eu l'heureuse surprise de voir arriver de nombreuses personnes venues faire les 2 essais qu'elle offrait en début de saison. Parmi elles, déjà plus de 25 ont concrétisé leur essai par une inscription. Cela annonce une très belle saison dansante pour le Club avec un bal déjà programmé pour le 20 novembre prochain.

Toutes les occasions étaient bonnes pour danser lors de la pause estivale : sur une place face à la mer à Agon, dans la Manche, un bal s'est organisé pour le plus grand plaisir de l'animatrice accompagnée de deux adhérentes de Club. Certains membres se sont retrouvés en Dordogne, fin août, pour un week-end de danse avec deux chorégraphes internationaux : Shane McKEEVER d'Irlande et Rebecca LEE venue de Malaisie. Deux jours intenses et six nouvelles danses apprises !



Rendez-vous le mardi soir :
de 19h30 à 20h30 (*débutant*)
de 18h30 à 19h30 (*novice*)
de 17h30 à 18h30 (*intermédiaire*)

Téléphone : 06 83 38 50 47 - 06 60 77 72 34 - 06 88 46 17 97

Mail : bestline.ndb@gmail.com

Adresse : Salle André Gide

ASSOCIATIONS



FABRIK'CLOWN ET CIE FAIT SA RENTRÉE !

Créée en 2018 Fabri K'Clowns et Cie souhaite étendre et promouvoir l'art scénique. S'approprier des espaces singuliers et des moments particuliers tant pour de jeunes clowns en devenir que pour des comédiens du spectacle vivant. Créer l'esprit de troupe et transmettre la passion théâtrale et clownesque.

L'artiste est observateur, déclencheur d'émotions. S'enrichir et s'élever humainement et artistiquement. L'individu accueilli est acteur dans tous les sens du terme au sein de la Cie.

La saison a débuté avec deux magnifiques spectacles : « *Frida la Bancale* » à Notre-Dame de Bondeville dans le cadre des journées du matrimoine et « *Dites ? Une tite chanson ? Dites !* » au Festival des Arts Mêlés de Duclair.



Pour la suite, la troupe vous donne rendez-vous pour le solo de la Clown Tartine « *Tartine to be* » le vendredi 26 novembre à 20h à la salle André Gide et présentera son spectacle annuel de Noël « *Anges d'Hiver* » le 16 décembre à 19h30 à La Graine (MJC Rive Gauche) à Rouen. Pour la première fois, un Festival se déroulera du 27 juin au 2 Juillet 2023 à la salle André Gide. Ce sont 6 soirées de clown et de théâtre pour tous les goûts qui seront proposées concrétisant le travail d'une saison pour tous les ateliers de la Fabri'k clown.

Des places sont encore disponibles dans les cours de théâtre du mercredi pour les adultes (de 19h à 22h) et les enfants (de 17h30 à 19h) qui se déroulent à la salle 1000 Club de Notre-dame de Bondeville. Si vous - ou vos enfants - souhaitez découvrir la scène, partager l'esprit de troupe et surtout vous amuser, contactez la directrice artistique, Gwen BUHOT au : 06 87 06 53 32 ou par mail : fabrikclowns@orange.fr



ÉQUIPE ANIMATEURS DU PÔLE EJES

Après Camille DELTETE qui a rejoint l'équipe du pôle EJES en janvier 2022 en tant que stagiaire pour remplacer notre collègue Nicolas HUE, nous avons fait signer un contrat de stagiaire de la fonction publique à trois animateurs au 1^{er} septembre 2022 qui travaillent dans notre collectivité depuis des années, à temps partiel et ensuite à 35 heures.

Quentin MÉTAYER est responsable adjoint du périscolaire à l'École André Marie maternelle, animateur les mercredis et les petites vacances, responsable base de Jumièges l'été.

Maurane LOCHET est responsable adjointe périscolaire à l'École Louis Duteurtre, animatrice les mercredis récréatifs, petites vacances séjours, et responsable base de Jumièges l'été.

Maximilien DEROOVER a travaillé avec nous sur des séjours, et nous a rejoints en 2021 en CDD à 35 heures, il est directeur des mercredis récréatifs, référent du Conseil Municipal d'Enfants et de Jeunes, animateur/directeur adjoint sur les petites vacances et directeur l'été.

Nous sommes heureux d'avoir pérennisé nos animateurs qui font un excellent travail au quotidien !



Quentin MÉTAYER



Maurane LOCHET



Maximilien DEROOVER

JEUNESSE



VEILLÉE JEUX DE SOCIÉTÉ

Après une première édition proposée aux Bondevillais le vendredi 17 juin dernier, celle-ci avait dû être annulée faute de participants. Cependant, la seconde édition proposée sur la thématique d'Harry Potter le vendredi 16 septembre a rencontré un vif succès avec plusieurs familles présentes au rendez-vous et qui ont pu ainsi découvrir des jeux de société insolites animés, dans une ambiance conviviale, par Camille et Blandine, animatrices du pôle EJES. Les dates et les thématiques des prochaines éditions sont, d'ores et déjà, à l'étude.





CONSEIL MUNICIPAL D'ENFANTS ET DE JEUNES

L'élection du nouveau conseil Municipal des Enfants et des Jeunes (C.M.E.J) de la ville s'est déroulée le vendredi 14 octobre, salle du Conseil Municipal.

À cette occasion, tous les élèves scolarisés sur le territoire, en école élémentaire, du CE2 au CM2 se sont déplacés en Mairie avec leur classe pour voter pour le candidat qu'ils soutiennent. Ils ont été ainsi accueillis par les élus adultes et les animateurs du pôle EJES qui leur ont remis leur carte d'électeur afin de pouvoir passer aux urnes.

Ces élections sont ouvertes aux collégiens, elles seront organisées dans les collèges Jules Verne de Déville-lès-Rouen et Alain de Maromme.

La seule condition pour être candidat ou simplement voter, être Bondevillais !

Par conséquent, après le dépouillement au soir du 14 octobre, 22 jeunes citoyens seront élus pour un mandat de 3 ans. Les sièges des élus seront répartis de la façon suivante :

- 6 sièges pour les élèves de CE2, 2 par école
- 6 sièges pour les élèves de CM1, 2 par école
- 6 sièges pour les élèves de CM2, 2 par école
- 4 sièges pour les collégiens, 2 par collège

La principale mission de leur mandat sera d'améliorer les conditions de vie des enfants au sein de la collectivité, dans leur quartier, dans leur école, de favoriser l'accès à la culture, aux sports, aux activités qui permettent l'épanouissement de chacun d'entre eux et d'être porte-parole des enfants auprès des adultes. Être élu du CMEJ, c'est être un citoyen au service des autres.





BILAN ÉTÉ 2022 ET DATES

EN QUELQUES CHIFFRES

27 Contrats d'engagements éducatifs signés :

- 10 postes assurés par les permanents du pôle EJES

27 jours d'ouverture de l'accueil de loisirs été :

- 1 séjour de 10 jours en baie de Somme
- 4 mini-séjours de 5 jours à la base de loisirs de Jumièges-Le Mesnil
- 225 enfants différents accueillis sur l'accueil de loisirs estival
- 103 enfants présents par jour en moyenne sur juillet
- 88 enfants présents par jour en moyenne sur août

L'été 2022 a de nouveau été riche en animations pour le pôle EJES. Outre les chiffres qui parlent d'eux-mêmes, c'est le sourire des enfants que nous retenons.

Pendant cette période estivale, les enfants présents sur l'accueil de loisirs ont pu profiter des activités diverses et variées proposées par les équipes d'animation, ils ont pu également profiter des sorties allant de la piscine au bord de mer, du parc de jeux au parc d'attractions, du musée à la ferme pédagogique, ... Rendez-vous à l'été prochain !





MA COMMUNE MA SANTÉ LA SOLUTION SANTÉ MUTUALISÉE

« *Ma commune, ma santé* »

UNE MUTUELLE POUR TOUS



Ma Commune Ma Santé  ACTION  Association loi 1901  Notre-Dame de BONDEVILLE

Ce dispositif permet à tous les administrés de pouvoir bénéficier d'une complémentaire santé, collective et mutualisée au niveau national donc à moindre coût, personnalisée et adaptée aux besoins de chacun.

Le partenariat avec l'association ACTIOM dans le cadre du dispositif « *Ma Commune Ma Santé* » a été formalisé en juin dernier afin de pouvoir débiter les permanences sur Notre-Dame de Bondeville.

L'Association ACTIOM met à disposition une gamme de contrats « *complémentaire santé* » avec des niveaux de garantie adaptés à tous, tout en vous faisant bénéficier de tarifs et services avantageux car négociés par ACTIOM, tous les ans, auprès de plusieurs mutuelles partenaires.

Les avantages :

- un(e) Référent(e) dédié(e) pour vous accompagner et répondre à vos questions,
- un rapport coût/ garantie VS des besoins ciblés et adaptés,
- une confiance dans la qualité et le suivi des prestations servies.

Dates des prochaines permanences au CCAS de Notre-Dame de Bondeville :

- Mercredi 16 novembre 2022
- Mercredi 14 décembre 2022

Renseignements et prise de rendez-vous :

téléphone : 02 35 76 40 40 ou mail : accueil.ccas@ville-nd-bondeville.fr

MUSIQUE

40 ANS DE LA FÊTE DE LA MUSIQUE



Après deux ans d'absence, en raison du contexte sanitaire compliqué lié à la covid-19, nous avons eu le plaisir de renouer avec la traditionnelle fête de la musique dont nous célébrons les 40 ans cette année au Kiosque à musique, dans le Parc de la roseraie. La musique a décliné toutes ses notes et toutes ses gammes, avec notamment le groupe Fenix dirigé par Antoine SAVOYE, pour le plaisir de tous les publics sous un parfum d'été.



CONCERT Y'A D'LA JOIE



Il y avait beaucoup de monde au Complexe sportif Marcel Sauvage, vendredi 24 juin pour assister au concert « Y'a d'la joie ». Parents et amis sont venus applaudir les artistes de l'école de musique qui se produisaient. Plus d'une cinquantaine de musiciens et chanteurs (les chorales des écoles Victor Hugo, Jean Moulin et de l'école municipale de musique ; l'orchestre d'harmonie de Notre-Dame de Bondeville et les professeurs de l'école municipale de musique) se sont produits sur la scène sous la direction de Philippe PICARD. Un magnifique moment de partage dans une ambiance chaleureuse.



LE PORTAIL DE LA BIBLIOTHÈQUE

QU'EST-CE QUE C'EST ?

La Bibliothèque de Notre-Dame de Bondeville est heureuse de vous présenter son nouveau portail culturel. C'est un point d'entrée unique aux ressources de la médiathèque. Le portail permet aux usagers de consulter le fonds de la bibliothèque de chez eux ou de n'importe quel autre endroit. À partir de cette plate-forme, vous avez accès à une multitude de contenus et de possibilités.

Toute l'équipe de la bibliothèque vous souhaite une belle visite !

Adresse du portail :

<https://notre-dame-de-bondeville.bibenligne.fr>

Coordonnées

Bibliothèque Mathilde-de-Rouvres
1, rue Victor-Hugo
79960 Notre-Dame de Bondeville

Tel : 02 32 82 51 60
Courriel : contact@bibliothèque-mathilde-de-rouvres.com

Horaires d'ouverture

Actualités

La médiathèque Mathilde de Rouvres est heureuse de vous présenter son nouveau portail culturel. À partir de ce portail, vous pouvez faire des recherches dans le catalogue de la médiathèque, réserver des documents ou prolonger vos prêts en vous connectant à votre "compte lecteur".

Vous trouverez aussi des informations pratiques, les actualités de la médiathèque, les sélections du comité de lecture, les coups de cœur des bibliothécaires ainsi que le programme des animations proposées par la médiathèque.

Toute l'équipe de la médiathèque vous souhaite une belle visite !

Coup de cœur

Ray Bradbury
FAHRENHEIT 451

Lire la suite

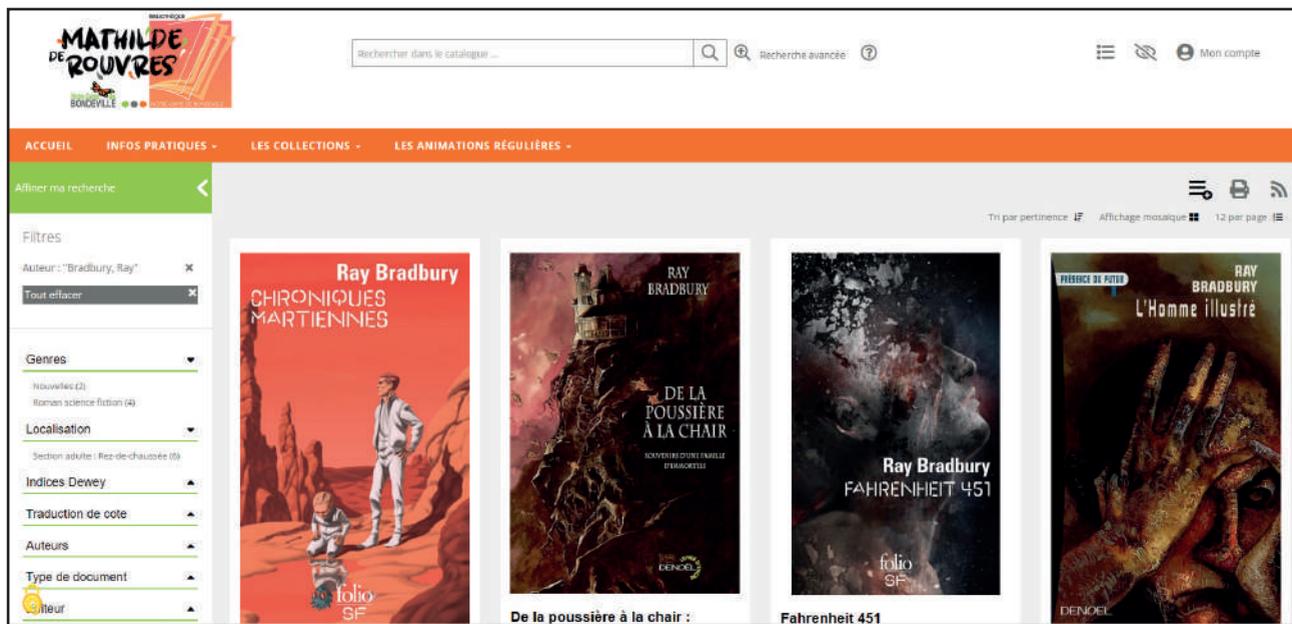
DEUX FAÇONS D'UTILISER LE PORTAIL

1. Si vous voulez juste le consulter, il suffit d'être un « invité » ou « anonyme ».
2. Si vous souhaitez bénéficier de l'ensemble de ses services et avoir la possibilité d'utiliser toutes les applications en ligne, il faut se connecter au portail en s'authentifiant grâce à l'identifiant qui vous est attribué et à son mot de passe lors de votre inscription à la Bibliothèque.

À QUOI SERT-IL ?

Lorsque vous êtes connectés au portail avec votre compte, vous pouvez :

- consulter tout le catalogue de la Bibliothèque et faire des recherches
- vérifier la disponibilité d'un document
- réserver des documents
- lire les coups de coeur des bibliothécaires
- suivre l'actualité de la Bibliothèque (*spectacle, animation, ...*) et bien plus encore !



BIBENPOCHE, QU'EST-CE QUE C'EST ?

« *Bibenpoche* » est une application qui permet d'effectuer vos recherches de documents et de gérer votre compte lecteur à distance, sur smartphone ou tablette. Elle vous permet aussi de scanner le code barre d'un livre en librairie pour savoir instantanément si votre bibliothèque a cet ouvrage dans ses rayons.





LES 20 ANS DE LA BIBLIOTHÈQUE

La Bibliothèque a fêté ses 20 ans le samedi 24 septembre 2022. Malgré le mauvais temps, de nombreux usagers sont venus profiter des animations et des spectacles proposés par l'équipe de la Bibliothèque. Tous les spectacles ont rencontré un vif succès ainsi que la conférence avec M. Alain ALEXANDRE. Cet anniversaire a aussi été l'occasion de donner des récompenses un peu particulières :

- Le prix pour la 1^{ère} inscrite encore « *emprunteuse active* » aujourd'hui : Mme BELÈTTE inscrite depuis le 19/06/2002.
- Le prix pour la plus grande lectrice : Mme Girard BOURDON avec 2769 livres empruntés depuis le 09/02/2005 (*moyenne de 153 livres par an*)
- Le prix du premier enfant inscrit et toujours « *emprunteur actif* » aujourd'hui : Mme DARNANVILLE inscrite le 19/06/2002
- Le prix du dernier enfant inscrit : Madeleine JOUHANNET inscrite le 31/08/2022.

Cet après-midi a été un beau moment de partage et d'échange intergénérationnel très représentatif des usagers de la Bibliothèque !





VENUE D'UN AUTEUR À LA BIBLIOTHÈQUE



Samedi 3 septembre 2022, Julien SLACHÈVRE est venu à la Bibliothèque pour présenter son premier roman « *Le Salon de l'anathème* » qui traite d'un personnage nommé Raphaël.

Raphaël n'a qu'un désir : écrire son premier roman. Il trouve l'inspiration grâce à une rencontre amoureuse pour laquelle il a un amour éternel. Or, un jour, il perce le secret de la femme qu'il aime. Cette découverte va le hanter jusqu'au moment où il ne parviendra plus à démêler réalité et fiction littéraire.



SPECTACLE L'ARNAQUEUSE

Thom TRONDEL dans la peau de Luc est venu jouer « *l'Arnaqueuse* » pour le public Bondevillais. Cette comédie dans laquelle on suit l'histoire de Luc, à la recherche de l'amour avec un grand A, et de Clara, love coach obnubilée par l'argent, a été un grand moment d'humour. Un beau moment de détente !





À NE PAS

SOIRÉE BEAUJOLAIS JAZZ

VENDREDI 18 NOVEMBRE 2022
20H30

SALLE ANDRÉ GIDE

Avec Costil Swingers 5tet



MARCHÉ DE NOËL

DIMANCHE 27 NOVEMBRE 2022 - DE 10H À 18H

GYMNASE - COMPLEXE SPORTIF MARCEL SAUVAGE

Entrée gratuite au public
Inscription gratuite pour les exposants
Renseignements au 02 32 82 35 00



JEU - CALENDRIER DE L'AVANT FÊTES

DU 1^{ER} AU 23 DÉCEMBRE 2022 - 19H
LE 24 DÉCEMBRE 2022 - 11H

SALLE DU CONSEIL - MAIRIE

Inscriptions gratuite en Mairie

Participez au grand jeu et tentez de remporter un des nombreux cadeaux ! Chaque jour un gagnant tiré au sort.



FOIRE AUX LIVRES

VENDREDI 25 NOVEMBRE 2022
DE 15h À 19h
SAMEDI 26 NOVEMBRE 2022
DE 10h À 18h

SALLE DU 1000 CLUB

Vente de livres Jeunesse et Adulte
Renseignements au 02 32 82 51 60



CONCERT DE NOËL

DIMANCHE 11 DÉCEMBRE 2022
15H

ÉGLISE DE ND DE BONDEVILLE

Prestations des ensembles instrumentaux
et vocaux de l'École Municipale de Musique

BAL SWING

SAMEDI 17 DÉCEMBRE 2022
20H30

SALLE ANDRÉ GIDE

Venez danser et chanter sur un air
de jazz !



LA NUIT DE LA LECTURE LES BRAVES GENS NE COURENT PAS LES RUES

VENDREDI 20 JANVIER 2023 À 20H - BIBLIOTHÈQUE

À partir de 15 ans - Réservation au 02 32 82 51 64



Nouvelle interprétée en lecture par le Théâtre de la Canaille. D'après la nouvelle américaine de Flannery O'Connor, extraite de l'ouvrage éponyme « *A good man is hard to find* ».

Une histoire où il est question d'une promenade en Floride en famille. Lors d'une pause dans un snack, la famille entend parler de rôdeurs dans le coin. La grand-mère se met alors à raconter le passé, et entraîne les siens sur une route qu'il ne fallait pas prendre... Flannery O'Connor, de sa plume acérée et narquoise, distille la vilénie des hommes avec un talent fulgurant pour la nouvelle.

CONCERT DE MUSIQUE DE CHAMBRE

VENDREDI 10 FÉVRIER 2023
20H

SALLE ANDRÉ GIDE

Prestations des élèves des
classes instrumentales



CONCERT « ÇA PERCUTE »

MARDI 20 MARS 2023
18H

SALLE ANDRÉ GIDE

Prestations des élèves des classes de
formation musicale de batterie



MARIAGES 2022 (MAI - OCTOBRE)

- BIVILLE Tommy & MUMBAMUNA Émilie - 28/05/2022
- CAMPMAS François & MERCIER Christine - 28/05/2022
- MARTIN Philippe & ALLEAUME Precillia - 28/05/2022
- BERGERET Baptiste & SOMON Élise - 04/06/2022
- CRAPELLA Grégory & LACOLLEY Céline - 11/06/2022
- LORTHIOS Maxime & LENFANT Audrey - 18/06/2022
- GIRARD Sylvain & BOITIAU Laura - 25/06/2022
- DELORIÈRE Jean-Claude & CANARD Vanessa - 02/07/2022
- TITTON Matthias & RIBEIRO LEÃO Izabela - 08/07/2022
- AZOULAY Albert & HUBERT Fabienne - 09/07/2022
- RAHOU Rahou & MORSLI Amina - 11/07/2022
- KASONGA René & HAPDEY Camille - 06/08/2022
- DEBRIX David & BONNAT Laura - 20/08/2022
- FORESTIER Kévin & FOLLET Laura - 20/08/2022
- WANE Mamadou & CISSÉ Fatou - 27/08/2022
- THÉOPHILE Christophe & ROULAND Priscilla - 10/09/2022
- CONSTANTIN Jean-Luc & DJEMAME Amel - 27/09/2022
- GASSAMA Bengali & DELAFOSSE Mélanie - 24/09/2022
- LANGEVIN Frédéric & ANTOINE Stéphanie - 24/09/2022
- N'DIAYE Alassane & DIA Rouguy - 24/09/2022



DÉCÈS 2022 (MAI - OCTOBRE)

- EDDE Lucien - 03/05/2022
- LEFEBVRE Yves - 05/05/2022
- DEBETZ Roger - 08/05/2022
- MOLINAS Catalina - 17/05/2022
- COWLEY Prevost - 18/05/2022
- BOURGOIS Jean-Michel - 02/06/2022
- SUSPIZE Lucienne - 06/06/2022
- LETALLEUR Marie - 09/06/2022
- LEPESQUEUX Yvette - 15/06/2022
- BOHRON Michel - 16/06/2022
- AVRIL Jean-Pierre - 28/06/2022
- HORTAS Jacques - 01/07/2022
- HUMEZ Laurent - 01/07/2022
- QUETEUIL Eliane - 15/07/2022
- BERNIÈRE Christiane - 20/07/2022
- PAIN Marc - 21/07/2022
- CAPRON Michaël - 25/07/2022
- RAPISSAT Norman - 29/07/2022
- FABRION Pascal - 09/08/2022
- WITZER Colette - 15/08/2022
- RIGAUX Suzanne - 20/08/2022
- LEFEBVRE William - 24/08/2022
- RAULT Huguette - 26/08/2022
- LALOUX Michel - 28/08/2022
- FICET Michel - 03/09/2022
- HAUBERT Bernadette - 09/09/2022
- RIONDET Tony - 10/09/2022
- FÉRON Huguette - 19/09/2022
- MERAIM Kheira - 30/09/2022
- GUIDON Ghislaine - 08/10/2022
- BAILLEUL Anne-Marie - 15/10/2022
- CLATOT Michel - 22/10/2022



..... GROUPE « TOUS ENSEMBLE POUR NOTRE-DAME DE BONDEVILLE »

En Avril, nous avons voté un emprunt pour la construction d'une école et une cuisine centrale. Effectivement cette école est nécessaire, car actuellement nous manquons de place pour accueillir des élèves et impossible d'adapter les locaux actuels. À savoir que chaque enfant Bondevillais scolarisé dans une autre commune représente un coût pour la Mairie. Lors de ce Conseil Municipal le leader de l'opposition nous a fait un procès, nous rendant responsable de cette dette, que nos enfants et petits enfants rembourseront ce projet. Qui l'autorise à nous juger de la sorte ? Des propos inacceptables. Tout sera fait pour diminuer les délais de remboursement. Par contre, le coût du recours aux élections municipales (*administratif, frais de personnel, tutelle*), cela ne les dérange pas.

Sur leur site, j'ai pu lire qu'il nommait désormais Notre-Dame-de-Bondeville : Notre-Dame de Bétonville, quel humour ! C'est minable. Ils manquent souvent de respect sur les règles à tenir concernant le conseil municipal. Beaucoup de mensonges sur l'état des finances de la ville. Ne les croyez pas. J'espère que la nouvelle session qui commence verra leurs discours un peu plus mesurés. Nous pouvons être en désaccord tout en restant positif et en respectant les autres.

Joël BÉNARD, Conseiller Municipal, Délégué aux travaux, La Majorité Municipale

En cette nouvelle rentrée, nouvelles activités et manifestations qui nous attendent. Je souhaite revenir sur la précédente qui a été riche en activités variées qui ont pu satisfaire le plus grand nombre. Nous avons pu vous retrouver avec un tel plaisir pour partager ensemble ces petits moments de vie grâce à l'investissement de chacun. Au vu de la participation dans les différentes manifestations, vous avez répondu présent et nous ne pouvons que nous en satisfaire. À part, peut être le groupe « *osez le renouveau* », force est de constater, et en toute honnêteté, qu'ils ont brillé bien souvent par leurs absences. La critique est facile mais l'investissement constructif l'est beaucoup moins. Il faut savoir balayer devant « *sa porte* » avant de tout critiquer sans cesse. Je vous laisse juge...

Récemment sur la page Facebook de la Mairie, nous avons pu lire un commentaire anonyme qu'une certaine manifestation était de la « *poudre aux yeux* » mais qu'il manquait de commerces. Pour avoir des commerces, faut-il encore qu'il y ait des clients. J'ai pu discuter récemment avec une commerçante qui me disait que si beaucoup de foyers dépensaient la somme de 5 €, elle pourrait continuer son commerce sans se poser la question de poursuivre ou d'arrêter... Dans la mesure du possible, mobilisons-nous pour nos commerces pour les faire vivre. Sans nous, ils ne peuvent exister...

J'invite également la liste d'opposition, encore une fois, à montrer leur bonne volonté de faire vivre notre ville car il semblerait que leurs visites dans nos commerces sont très rares pour ne pas dire inexistantes. Merci pour eux !

Anne BÉNARD, Conseillère Municipale, Déléguée aux finances, La Majorité Municipale

EXPRESSION



.....

GROUPE « OSEZ LE RENOUVEAU »

ZFE de Rouen : Notre ville, une des plus touchées !

Notre groupe pense que nous avons intérêt à attendre ; des réflexions sont déjà engagées pour que des aides complémentaires ou des montages financiers permettent aux Bondevillais, entre autres, de répondre aux exigences de la ZFE-m. (Alain QUIBEL)

L'écologie est un enjeu important mais en tant qu'élu, ..., Nous sommes au service de la population et de leurs difficultés.

Pour notre part nous voterons en notre âme et conscience, Non ! (Patricia HAUCHARD)

Les questions de Bondevillais que nous transposons en CM :

- Pouvez-vous indiquer aux Bondevillais, ..., quelles aides, démarches, possibilités ont nos administrés pour avoir un médecin traitant dans notre commune ? Et, où en sont les perspectives d'ouverture d'un cabinet médical à Notre Dame de Bondeville, son lieu et l'éventuelle date d'ouverture ?
- Nous avons été questionnés pour des problèmes de ramassage de poubelles, ..., bien que ce point dépende de la métropole, il semble, qu'avant tout, cela soit issu d'une incompréhension de voisinage. Dans un cas comme celui-là, comment la commune joue son rôle de médiateur auprès de ses administrés... (Sandrine DIET-BELHACHE et Lyes DAIBECHE)

Nos enfants et petits-enfants en prennent pour 30 ans ! (Papillon précédent)

Ce que nous avons demandé en CM :

Que devant l'importance et la temporalité des décisions engageant notre commune nous avons réclamé, ..., que les réponses à nos questions soient inscrites à l'ordre du jour et fassent l'objet d'un « vrai débat » lors du conseil municipal avec des données telles que :

- *Les références de calcul démographique pour ce projet à très long terme.*
- *Le calcul des recettes fiscales prévisionnelles.*
- *Le Plan pluriannuel d'investissements (PPI) sur 5 ans et une prospective à 10 ans.*
- *Un plan de financement digne de ce nom.* (Chantal JARNIOU, Stéphane DUPONQ)

Ce que nous demandons régulièrement :

- Qu'une vraie démarche d'urbanisme soit débattue en Conseil Municipal pour que nous évitions de caricaturer le **projet d'urbanisme** de notre commune en « **NOTRE-DAME-de-BÉTONVILLE** » (Alain QUIBEL pour tout notre groupe)
- Que cette feuille volante d'expression soit agrafée dans le papillon.

Il est évident : Que si nous vous exposons des extraits de nos interventions, c'est que nous n'obtenons que peu de réponses à nos questionnements, Il paraîtrait que nous en posons trop

...
Que les analyses que nous vous présentons sont tronquées : vous retrouvez l'intégralité de nos analyses, réactions et demandes aux conseils municipaux sur notre site ou via notre page Facebook.

Site : www.osezlerenouveau.fr

Mail : osezlerenouveau@gmail.com

Facebook : <https://www.facebook.com/osezlerenouveau>





EXPOSITION
QUAND LA MODE FAÇONNE LE(S) CORPS
Du 28 Octobre 2022 au 8 Avril 2023



NOUVEAUX HORAIRES À LA BIBLIOTHÈQUE

Mardi : 15h00 -18h30
Mercredi : 9h30 - 12h00 et 13h30 - 18h30
Jeudi et vendredi : 15h00 -18h00
Samedi : 13h00 -17h00
Fermeture hebdomadaire le lundi

NOTRE-DAME DE BONDEVILLE

MARCHÉ
de Noël

DIMANCHE 27 NOVEMBRE 2022
10H - 18H

GYMNASSE COMPLEXE SPORTIF MARCEL SAUVAGE

4, RUE VICTOR HUGO - 76960 NOTRE-DAME DE BONDEVILLE

EXPOSANTS : RÉSERVATION AU 02 32 82 35 00

MAIL : ACCUEIL@VILLE-ND-BONDEVILLE.FR

- ▶ ENTRÉE GRATUITE AU PUBLIC
- ▶ RESTAURATION SUR PLACE ◀
- ▶ INSCRIPTION GRATUITE POUR LES EXPOSANTS

www.ville-nd-bondeville.fr

 [ville.nd.bondeville](https://www.facebook.com/ville.nd.bondeville)